

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Public Works and Government Services Canada  
ATB Place North Tower  
10025 Jasper Avenue  
Edmonton  
Alberta  
T5J 1S6  
Bid Fax: (780) 497-3510

**LETTER OF INTEREST**  
**LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

<b>Title - Sujet</b> Resolution Island LOI	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EW699-160659/A	<b>Date</b> 2015-07-22
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EW699-160659	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$NCS-010-10490
<b>File No. - N° de dossier</b> NCS-5-38089 (010)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-08-12</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Olson (NCS), Teresa	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> ncs010
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (204) 230-4558 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (204) 983-7796
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA ATB PLACE, NORTH TOWER 10025 JASPER AVE EDMONTON Alberta T5J1S6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada  
Northern Contaminated Site Program  
ATB Place North Tower  
10025 Jasper Avenue  
Edmonton  
Alberta  
T5J 1S6

Solicitation No. - N° de l'invitation

EW699-160659/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

NCS-5-38089

Buyer ID - Id de l'acheteur

ncs010

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

EW699-160659

---

Voir ci-joint.

## LETRE D'INTÉRÊT

### **PRÉAVIS À L'INDUSTRIE – VISITE FACULTATIVE DES LIEUX PRÉALABLE À LA SOUMISSION**

Avant d'afficher la demande de propositions, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) proposent une visite facultative des lieux pour les entreprises qualifiées intéressées à présenter une proposition dans le cadre des travaux d'assainissement de l'île Resolution (BAF-5). On prévoit que les documents de la demande de propositions pourront être téléchargés du site Web Achats et ventes d'ici environ octobre 2015. Dans le but de répondre aux exigences opérationnelles, un préavis concernant ce marché est diffusé à l'intention de l'industrie afin qu'elle prenne les dispositions nécessaires et se prépare à la visite facultative des lieux, prévue le 12 août 2015 ; et pour permettre à l'État d'obtenir les services aériens requis.

1. **BESOIN** : TPSGC, au nom d'AADNC, a besoin de faire exécuter des travaux de remise en état à la station intermédiaire du Réseau avancé de préalerte (RAPA) de l'île Resolution (BAF-5).
2. **CONTEXTE** :
  - a. BAF-5, île Resolution, a été construit en 1954 dans le cadre du système Pole Vault, fournissant un lien de communications entre le RAPA et les bases militaires dans le Sud du Canada et aux États-Unis. En 1972, les forces aériennes des États-Unis (USAF) ont quitté l'installation Pole Vault et poste de communications du Commandement aérien stratégique, puis la Garde côtière canadienne l'utilisera comme installation d'aide à la navigation à longue distance (LORAN) jusqu'en 1974. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), maintenant appelé Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), a assumé la responsabilité du site en 1976. En 1985, une partie du site servait de station de radar à courte portée pour le ministère de la Défense nationale (MDN) et était toujours exploité en 2015. Le site est situé sur le côté nord-est de l'île Resolution, à 61°30'N, 65°00'O.
  - b. Les travaux d'assainissement de l'environnement initiaux au site ont été amorcés en 1997 et terminés en 2006. La portée de travaux comprenait l'assainissement du sol contaminé, la démolition de certaines structures, l'élimination des déchets non dangereux et du sol contaminé des décharges du site, la conteneurisation et le transport hors site des déchets dangereux, et l'amélioration de l'infrastructure à l'appui des activités d'assainissement. Le projet initial visait à rendre le site conforme aux lois, plus particulièrement à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et la *Loi sur les pêches*.
  - c. Les collectivités les plus proches de BAF-5 sont : Iqaluit, situé à environ 310 km au nord-nord-ouest, et Kimmirut, situé à environ 300 km au nord-ouest. Certains Inuits chassent et pêchent parfois dans la région, mais il n'y pas d'établissement permanent sur l'île Resolution.
  - d. Au début, le site du projet Pole Vault de BAF-5 hébergeait jusqu'à deux cents (200) employés militaires et comptait quarante (40) bâtiments permanents, notamment des bâtiments d'hébergement, des bâtiments de stockage, des entrepôts, des installations de stockage de carburant, et une station de communications de diffusion troposphérique. L'accès au site est assuré par une bande d'atterrissage de 450 mètres (m) de longueur située à l'ouest des installations de la station et de la zone de plage situées à l'est des installations de la station. Deux sources d'eau douce ont fait l'objet d'une enquête antérieure. On retrouve l'ancien lac d'eau douce à environ 1,3 km au sud de la bande d'atterrissage. Le nouveau lac d'eau douce est situé à environ 1,3 km au sud-ouest de la décharge de la plage. Des chemins de gravier ont été construits reliant la

bande d'atterrissage, le secteur de la plage et l'ancien lac d'eau douce aux installations de la station.

- e. L'infrastructure encore en place comprend les bâtiments S9 et S10 (quartiers des officiers et mess), le bâtiment S16 (bâtiment d'entreposage réfrigéré), le bâtiment S17 (entrepôt), le bâtiment S18 (entrepôt de véhicules), le bâtiment RD3 (ancien radôme), le bâtiment S20 (ancien camp de surveillance) et la remise, le bâtiment de la génératrice, le bâtiment N10, le bâtiment au nord de N10, la passerelle couverte, le bâtiment de l'antenne à distance, le bâtiment B2 (entrepôt de la plage), les réservoirs à PP hors-sol (réservoir du camp, réservoir de l'aire de manœuvre d'hélicoptères, réservoirs de la plage), des structures de communication écrasées et les socles d'ancrage en béton, et des fondations en béton.
- f. Une évaluation de l'accès au site a été effectuée pendant l'évaluation de la maintenance de 2013. En général, les chemins du site étaient en un état passable, mais certains tronçons des chemins sont en très mauvais état. Des réfections/mises à niveau des chemins sont nécessaires pour faciliter l'accès à tous les secteurs du site. Les chemins sont divisés en quatre sections. L'état de chaque section se décrit comme suit :
  - i. Du site supérieur à la bande d'atterrissage : Les chemins dans le secteur étaient dans un état bon à passable et nécessitent des réparations ou des mises à niveau mineures pour utilisation future. Le secteur près de l'installation de confinement des déchets de niveau II ne convient pas à la circulation dans les deux sens. Le tronçon du chemin situé à moins de 100 m de la bande d'atterrissage était en très mauvais état, et on y trouve de l'érosion importante, des canaux de drainage et la rupture de versant.
  - ii. De la bande d'atterrissage au lac d'eau douce : Ce tronçon était dans un état bon à très mauvais, et une partie du chemin est considéré comme étant impassible pour l'équipement de construction. Dans la partie du chemin entre la bande d'atterrissage et le chemin d'accès Radio Hill, il y a des zones d'érosion mineure et des zones localisées dont le drainage est mauvais. Il y a des chenaux d'érosion creux (d'une profondeur d'environ 15 à 20 cm) dans le tronçon du chemin entre le chemin d'accès Radio Hill et le lac d'eau douce. De plus, il y a eu de nombreux emportements par les eaux sur le chemin entre le chemin d'accès Radio Hill et le lac d'eau douce. Le point le plus important de ce tronçon du chemin est la partie qui a été emportée à la base de la colline située près du lac d'eau douce, où le pinceau s'est effondré et a brisé.
  - iii. Du lac d'eau douce à la plage : De façon générale, ce tronçon était dans un état passable, mais il y avait plusieurs rigoles d'érosion et emportements qui doivent être réparées. Il pourrait être nécessaire d'améliorer les fossés de drainage dans le secteur. Certaines parties du chemin pourraient devoir être élargies pour pouvoir assurer la circulation dans les deux sens.
  - iv. Chemin d'accès Radio Hill : Ce tronçon du chemin était dans un état bon à passable. Il y a un grand canal de drainage au centre du chemin, à environ 70 m en amont du point d'accès au chemin d'accès Radio Hill. Cette partie du chemin est relativement escarpée, et des précautions de sécurité supplémentaires pourraient être nécessaires lors d'activités futures en raison des virages serrés et sections étroites.
  - v. Huit décharges/sites d'enfouissement ont été repérés ultérieurement au site BAF-5 : la décharge du camp, la décharge PCL, la décharge de la pente nord, le site d'enfouissement de SRR, l'installation de confinement des déchets de

niveau II, la décharge de maintenance, la décharge de la bande d'atterrissage et la décharge de la plage.

- vi. Historiquement, les barges ont touché terre dans la zone de la plage. Une carte nautique de l'île Resolution au port Sorry et à la baie Brewer, publiée par le Service hydrographique du Canada indique la présence d'une zone d'ancrage située à environ 0,6 km de la rive de la zone de la plage et des renseignements sur la profondeur de l'océan dans les corridors d'accès à la baie Brewer.

**3. VISITE FACULTATIVE DES LIEUX :** La visite des lieux est **facultative** pour les soumissionnaires potentiels ou leur représentant. Des dispositions ont été prises pour la visite des lieux le 12 août 2015 partant de l'aéroport d'Iqaluit à Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le 29 juillet 2015, à 14 h HNR, avant la visite prévue afin de confirmer la participation et de fournir le nom de la personne qui y assistera. Courriel : [Teresa.Olson@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:Teresa.Olson@pwgsc-tpsgc.gc.ca). Téléphone : 204-230-4558. Les soumissionnaires devront signer une feuille de présence. Aucun autre rendez-vous ne sera accordé aux soumissionnaires qui ne participeront pas à la visite ou qui n'enverront pas de représentant. Toute précision ou tout changement apporté à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux sera inclus dans la demande de soumissions, sous la forme d'une modification. Les soumissionnaires ou leur représentant seront responsables de leur transport jusqu'à Iqaluit. TPSGC fournira le transport aérien pour le soumissionnaire ou son représentant [seulement une (1) personne] au site BAF-5. En raison du nombre de places limité à bord de l'aéronef, la présence est limitée à un soumissionnaire ou son représentant. Tous les frais de déplacement et de subsistance engagés dans le cadre d'un déplacement à Iqaluit pour participer à la visite facultative des lieux seront assumés par le soumissionnaire ou son représentant. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce projet, veuillez télécharger les documents du site Web Achats et ventes lorsqu'ils seront accessibles. Ce bureau de TPSGC fournit des services d'achat au public en anglais.

#### **4. RENSEIGNEMENTS**

- a. En raison du nombre de places limité, chaque soumissionnaire participant sera limité à un (1) représentant à la visite des lieux.
- b. Habillement – Toutes les personnes participant à la visite des lieux sont tenues de porter les bottes de sécurité appropriées, un casque dur, un gilet de haute visibilité et des lunettes de sécurité.
- c. Les soumissionnaires qui ne sont pas enregistrés ne sont pas admissibles à la visite des lieux.
- d. Tous les frais de déplacement et de subsistance connexes au déplacement à Iqaluit pour participer à la visite facultative des lieux doivent être assumés par le soumissionnaire ou son représentant.

#### **5. SÉLECTION DES FOURNISSEURS**

TPSGC compte afficher une demande de propositions DPP sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement à [Achatsetventes.gc.ca/appe-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appe-d-offres) et les soumissionnaires potentiels intéressés à envoyer une proposition devront commander les documents à [Achatsetventes.gc.ca/appe-d-offres](http://Achatsetventes.gc.ca/appe-d-offres). Le besoin exigeant des offres concurrentielles est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Les exigences de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut s'appliquent à ce marché. Les avantages qui s'appliquent à ce marché sont indiqués à l'article 24 de l'Accord entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada.